

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM_2024_06_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024 06 17

OBJET : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – AVENANT N°06 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN COMMANDE PUBLIQUE / ASSISTANCE JURIDIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique en date du 30 décembre 2016 ainsi que les avenants n°1 du 09 janvier 2018, n°2 du 05 février 2019, n°3 du 15 février 2021, les n°4 et 5 du 17 octobre 2023,

Considérant que l'objet de l'avenant n°6 est la modification de l'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n°5,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les modalités de l'avenant n°6 à la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique qui s'y rattache. Cet avenant est joint à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°6 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024
Christian SOULIER, Maire


Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



